

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 17 JANVIER 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 17 JANVIER À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M.PAVARD, M. DESPRÉS, M. DUTERTRE, M. HÉBERT, Mme FOLAN, M. LEFEUVRE, Mme MARTIN, Mme MICHALAKI, Mme PINEAU, Mme PREMARTIN, M. VIVIER
<u>Avaient donné pouvoir</u>	Mme FERANDO à M. DESPRÉS Mme PROVOTS à M. PAVARD
<u>Était absent</u>	M. BARADE Nicolas

- Désignation du secrétaire de Séance : Angélique MARTIN-SERUS
- Approbation du compte-rendu de 21 novembre 2022 : approuvé à l'unanimité

**RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

- **Délibération multisports et financement DETR.**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**1° Présentation du nouveau site internet :**

Monsieur Jean-Christophe JOUANNEAU, Responsable du Service de La Communication du Val de Sarthe a présenté le nouveau site en début de séance du Conseil Municipal. La Municipalité avait le projet de faire évoluer le site internet de la Commune de Chemiré-le-Gaudin. Ce début d'année 2023 marque l'aboutissement de ce projet avec la refonte complète de chemire-le-gaudin.fr, conduit en partenariat avec le service commun communication du Val de Sarthe.

Ce nouveau site internet possède plusieurs points forts : les dernières actualités en page d'accueil, un accès intuitif et rapide vers les démarches administratives et le formulaire contact de la Mairie ou encore vers l'application mobile Panneau Pocket. Les contenus, eux, sont désormais répartis dans 4 rubriques :

- Ma Commune,
- Vie Pratique,
- Vie Locale
- et Enfance / Jeunesse.

Une barre d'alerte s'affichera également en cas de besoin : alertes météo, coupures électriques, travaux importants... ainsi qu'une carte interactive du territoire. Et bien sûr, la plateforme est

entièrement compatible avec la navigation sur smartphones et assure la meilleure accessibilité aux internautes.

Le souhait était de donner un nouvel élan à la communication et d'offrir aux habitants un site internet à la hauteur de leurs besoins. Et aussi de gagner en modernité et de rendre l'accès aux informations municipales plus intuitif.

Madame PINEAU et les secrétaires seront formées à la mise à jour de ce site. Il est également demandé à chacun de faire remonter toute observation ou remarque auprès du secrétariat de la mairie.

## **2° Avis sur l'extension de la carrière du Belvédère**

Monsieur le Maire a présenté le projet de renouvellement et d'extension de la carrière qui a été adressé par Pigeon Granulats pour lequel le Conseil municipal doit émettre un avis.

Il fait un bref historique de la carrière ;

- Fin 1990, ouverture de l'exploitation de la carrière,
- Un arrêté préfectoral en date du 12 février 2002 a été rédigé portant sur l'exploitation de la carrière au nom de la société SETH (Société des Carrières et Travaux de l'Huisne) pour une durée de 10 ans,
- Un premier renouvellement d'une durée de 20 ans et une extension de la carrière sur une surface de 44,7 ha ont été accordés par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2010. Ce dernier est toujours en vigueur aujourd'hui.

Le futur projet de renouvellement et d'extension de la carrière demandé aujourd'hui porte sur une superficie de 8,5 ha pour une surface exploitable de 7,3 ha.

Le prolongement de l'exploitation est d'une durée de 15 ans selon les mêmes méthodes d'exploitation ; production sollicitée 100.000 tonnes/an identique à l'arrêté préfectoral actuel. Cela génère 8 rotations de camions/jour.

Le reboisement est prévu à l'issue de l'exploitation.

La procédure d'urbanisme envisagée est la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPMEC). Cette dernière doit être finalisée avant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Après débat, le Conseil décide de solliciter un complément d'informations avec le Directeur de la carrière.

## **VOIRIE**

### **Délibération 1701202301**

Il s'agit de travaux commandés le 30 novembre 2021 et qui n'ont pas pu être réalisés par l'entreprise faute d'accords avec la Communauté de Communes pour une révision des tarifs.

Ces travaux concernent la rue Eugène Vivier, la route des Goudonneries et le Chemin de Béchereau pour un montant total de 14.817.33 € TTC

Compte tenu de l'inflation sur les matériaux et après un entretien avec le directeur et le technicien de l'entreprise, les élus ont trouvé un accord amiable en acceptant une plus-value de 853,30 €.

Le Conseil municipal a accepté ces devis majorés de la plus-value soit une somme totale de 15.670,63 € TTC

Madame PRÉMARTIN signale que la ruelle des Goudonneries est également détériorée.

## **URBANISME**

### **Délibération 1701202302**

- Projet d'achat d'un terrain

La commune a été saisie d'une demande relative à l'achat d'un terrain jouxtant le 2 rue Eugène Vivier dont les propriétaires ont fait une demande d'achat.

La commune a consulté les autres riverains et a recueilli un courrier précisant qu'ils n'étaient pas acheteurs.

Cette parcelle étant intégrante à la voirie et non bornée, il est nécessaire de la délimiter précisément pour connaître la surface.

Le géomètre sollicité a envoyé un devis d'un montant de 930,00 € T.TC.

Les acquéreurs avaient fait une proposition à 10 € le m<sup>2</sup>.

Après débat quant au prix de vente, le conseil souhaite fixer le prix à 14 € le m<sup>2</sup> additionné des frais de bornage comme cela avait été convenu rue du Chalet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne délégation à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente décision.

### **Délibération 1701202303**

- Remplacement des mâts d'éclairage public rue du Chalet et rue Eugène Vivier.

Compte tenu de la vétusté des mâts d'éclairage rue Eugène Vivier et un tronçon de la rue du Chalet, il apparaît nécessaire d'envisager leur remplacement.

L'entreprise CITEOS a envoyé les devis suivants

- 1) Devis rue du Chalet : Il s'agit de remplacer 6 mâts équipés en LED 32 watts pour un montant de 7.079,98 € T.T.C
- 2) Devis rue Eugène Vivier : Il s'agit de remplacer 6 mâts équipés en LED 32 watts pour un montant de 6.840,61 €

La différence de tarifs s'explique par le travail de génie civil nécessaire au pied des mâts de la rue du Chalet.

Les devis ont été validés à l'unanimité des présents et représentés.

### **Délibération 1701202304**

- Création de mâts d'éclairage public rue d'Athenay.

Afin de compléter l'aménagement piétonnier en direction du Chemin du Petit Coudray et pour le sécuriser, il serait souhaitable de l'éclairer.

La mairie a reçu deux devis :

Le premier pour 3 mâts à alimentation » panneau photovoltaïque » pour un montant 13.408,74 € TTC (Modèle identique à ceux de la ruelle de Ringeard)

Le second pour 3 mâts à détection de présence » panneau photovoltaïque » pour un montant de 7.373,91 € HT soit 8.848,69 € TTC

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité des présents et représentés, le second devis. Une demande de subvention, dans le cadre du plan de relance, sera sollicitée pour financer cette extension.

## **FINANCES**

### **Délibération 1701202305**

#### 1. Adhésion de la Commune au Service Communication de la Communauté de Communes

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le conseil de la Communauté de Communes du Val de Sarthe a décidé la création d'un service commun communication à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les communes de Cérans-Foulletourte, Chemiré-Le-Gaudin, Etival Lès-le Mans, Malicorne-sur-Sarthe, Roézé-sur-Sarthe et le Syndicat mixte du Pays Vallée de La Sarthe ont décidé d'y adhérer.

Il est proposé de prendre part à ce service à hauteur d'un volume horaire annuel de 80 heures (soit 0,05 ETP).

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés

### **Délibération 1701202306**

#### 2 Délibération investissement avant budget

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, si une dépense nouvelle d'investissement devait intervenir **après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et** avant le vote du budget, celle-ci devrait faire l'objet d'une délibération.

Elle indiquera les éléments suivants :

- Le chapitre (ou l'opération) concerné
- L'article budgétaire sur lequel la dépense sera mandatée
- Le montant

- Le libellé de la dépense (exemple : achats de ...)

Cette délibération ne peut-être générale.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les mandats jusqu'à concurrence de hauteur de 25 % du budget de l'année précédente.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **Délibération 1701202307**

#### **3 Décision modificative Lotissement du Chalet**

Le dernier terrain du lotissement du Chalet n'ayant pas été finalisé par son acte de vente en 2022, il est nécessaire d'établir une décision modificative afin d'intégrer le produit de la vente et de mettre à jour le stock de terrains

### **Délibération 1701202308**

#### **4 Subvention GDON**

Le Groupement de Défense des Organismes Nuisibles (GDON), régi par la loi de 1884 portant sur la création des syndicats a été créé à Chemiré-Le-Gaudin le 4 janvier 2023. Il regroupe une vingtaine de bénévoles piégeurs, les espèces concernés sont les corbeaux, les pigeons, etc

Pour le bon fonctionnement de ce groupement, il est nécessaire de faire l'achat de matériels. Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'attribuer une subvention au GDON

Après débat, le Conseil Municipal valide une subvention de 1 000 €.

La présente délibération est validée par l'ensemble des présents et représentés.

### **Délibération 1701202309**

#### **5 Mise en œuvre et financement terrain multisports.**

Lors de la précédente séance en date du 21 novembre 2022 le Conseil Municipal avait validé la création d'un terrain multisports à proximité directe de l'école.

Parmi les offres adressées à la mairie, le choix s'est porté sur l'entreprise KASO2 pour la partie équipement.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la partie terrassement.

Le plan prévisionnel s'établit de la façon suivante ;

- Financement de l'Etat (DETR et DSIL) à hauteur de 30 %
- Participation de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50 %
- Les 20 % restants à la charge de la commune

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour la validation de ce projet afin de procéder aux demandes des subventions.

La présente délibération est acceptée par l'ensemble des membres présents et représentés.

## **Questions diverses**

### **Proposition de dates des prochains conseils**

20 février 2023

20 mars 2023

11 avril 2023 (spécial budgets)

15 mai 2023

19 juin 2023

11 septembre 2023

16 octobre 2023

13 novembre 2023

11 décembre 2023

Toutes les dates des prochains conseils ont été validées par l'ensemble des présents.

### **Projet d'aménagement d'une mobilité douce par le Pays Vallée de La Sarthe**

L'avis de la commune est sollicité par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre d'un Schéma directeur cyclable

Un schéma directeur cyclable, ou plan vélo, s'inscrit dans le cadre d'une politique cyclable globale. C'est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel.

Il s'agit de relier la commune pôle du territoire (La Suze) pour apporter une réponse aux déplacements quotidiens et utilitaires (travail, études, commerces...) par l'aménagement de voies à mobilité douce.

La commune est sollicitée pour donner son avis sur le tracé idéal.

Le tracé souhaité par les élus partirait de La Suze vers Saint Benoit puis Chemiré le Gaudin jusqu'à Athenay.

### **Projet école**

Monsieur Le Maire informe le conseil de l'existence d'une entreprise sarthoise qui a déposé un brevet pour isoler les bâtiments par l'extérieur.

Un rendez-vous va être pris prochainement pour visiter le prototype

**La séance est levée à 22 H 45 mn**